



## COMMISSION 1 « SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION »

RÉUNION DU MERCREDI 20 MAI 2015

*« La violence en milieu scolaire »*

1

## *INTERVENANTS ET MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE PRÉSENTS :*

- *Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT / Rectorat de l'académie de Nice / Équipe académique de sécurité*
- *Jean-Louis BRIVET / Conseil général / Service de la protection de l'enfant – Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (ADRET)*
- *Laurent GHILARDI, Bernard REYNAUD et Sandrine LEICHNAM / Conseil général – Direction de l'éducation, du sport et de la culture*

# LISTE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX JEUNES DE LA COMMISSION 1 « SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION »

Canton	Prénom CGJ	Nom CGJ	Présent	Absent
Antibes-Biot	Randy	MUNICCHI		X
Antibes-centre	Elise	GARBANI	X	
Bar-sur-Loup	Adrien	LEYGUES		X
Cagnes-sur-Mer centre	Laura	SENZANI	X	
Cagnes-sur-Mer ouest	Marina	MORELLE		X
Cannes-centre	Baïhass	SABET AGHA	X	
Coursegouilles	Louise	GOURDON	X	
Grasse-nord	Marie	PELLEGRINO		X
Grasse-sud	Enzo	DUMESNIL	X	
Guillaumes	Elise	NICOLETTA	X	
Lantosque	Lore	GABBOLINI	X	
Le Cannet	Sliman	FAKHEUR	X	
Nice 3	Tony	FLORNOY	X	
Nice 6	Tom	LEGRAS	X	
Nice 10	Fiona	PONTI	X	
Nice 11	Léa	LE PLUART-DANET	X	
Nice 14	Ornellio Wai	RATIANARIVO	X	
Puget-Théniers	Salomé	RAKOTOVAO	X	
Roquebillière	Lola	CALVIERA		X
Roquesteron	Camille	DEVULDER	X	
Saint-Auban	Bastien	BAUDY		X
Saint-Laurent-du-Var/Cagnes est	Dorian	GANDOLFO	X	
Saint-Vallier-de-Thiey	Capucine	INGOGLIA	X	
Sospel	Théo	SANTAMARTA	X	
Vallauris-Antibes ouest	Lorna	BALDINI	X	
Villefranche-sur-Mer	Charlie	DAVIES		X
Président de la commission				

# ORDRE DU JOUR

- **14h30 / 14h35 (5 mns)** : Appel effectué par Elise GARBANI, benjamine de la commission 1, en l'absence de Bastien BAUDY, président de la commission.
- **14h35 / 14h40 (5 mns)** : Lecture de l'ordre du jour par Laurent GHILARDI avec rappel de la thématique principale de travail de la commission concernant la violence en milieu scolaire et du contenu des deux précédentes réunions.
- **14h40 / 16h10 (1h30)** : Séquence sur le thème des « jeux dangereux et pratiques violentes à l'école », animée par Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT. Cette séquence sera d'abord l'occasion d'échanger avec les jeunes élus sur la question : « Connaissez-vous des jeux ou des pratiques pouvant être dangereux, violents ? ». Puis, elle permettra d'évoquer les différentes catégories de jeux et leurs conséquences physiques et psychologiques.
- **16h10 / 16h30 (20 mns)** : Pause.
- **16h30 / 17h30 (1h00)** : Intervention spécifique de Jean-Louis BRIVET dédiée à la protection de l'enfance et aux notions de mineur en danger ou en risque de danger (à la suite, entre autres, de situations de violence) : cadre législatif, organismes et services compétents avec en particulier le rôle de l'ADRET dans le traitement des informations préoccupantes et les actions de protection et d'aide dont le mineur concerné est susceptible de bénéficier.

## INTERVENTION DE LAURENT GHILARDI

M. GHILARDI donne lecture de l'ordre du jour en rappelant la thématique principale de travail de la commission « santé, solidarité et éducation », **la violence en milieu scolaire**, et en revenant succinctement sur les trois protagonistes de cette violence, l'auteur - la victime - le témoin, et sur le rôle essentiel de ce dernier évoqué lors de la précédente séance.

Il rappelle ensuite la date de la **journée de sensibilisation sur le terrain clôturant traditionnellement la 1<sup>er</sup> année scolaire du mandat**, qui se déroulera à Nice le 22 juin, et en annonce le programme prévisionnel : *le matin, projection au cinéma Mercury du film « Respire » de Mélanie LAURENT qui aborde le thème du harcèlement moral et de la violence des rapports à l'adolescence suivi d'un débat, déjeuner sur la promenade du Paillon puis, l'après-midi, visite au Palais de Justice afin d'assister à une partie de l'audience du tribunal correctionnel et, pour finir, poursuite des travaux de la commission à la Maison du Département de Nice-centre, avec réflexion sur le choix des axes principaux à retenir pour la future campagne de sensibilisation de la commission sur la violence scolaire et des supports de communication à réaliser.*

Enfin, avant de laisser la parole à Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT pour animer la première séquence, il souhaite revenir sur le nombre important d'absents, sept, à la réunion du jour. Il indique que si toutes les absences ont effectivement été justifiées par des rendez-vous médicaux ou des compétitions sportives, le nombre de séances du CDJ étant peu élevé et le calendrier prévisionnel de celles-ci ayant été communiqué dès le mois de décembre, il serait opportun, dans la mesure du possible bien entendu, de ne rien prévoir d'autre à ces dates.

## SÉQUENCE ANIMÉE PAR SANDRINE ORSATTI ET ARNAUD PICAT SUR LE THÈME DES « JEUX DANGEREUX ET PRATIQUES VIOLENTES À L'ÉCOLE »

En préambule, Laurent GHILARDI expose que dans les cours de récréation, mais aussi à l'extérieur, **les jeux dangereux et les pratiques violentes constituent un phénomène inquiétant** qu'il faut prévenir et aborder comme un type particulier de violence en milieu scolaire.

Arnaud PICAT prend à son tour la parole et demande aux jeunes élus **ce qu'exprime pour eux un jeu dangereux, une pratique violente...**

« C'est une atteinte à la personne », « ça peut mettre sa vie en danger », « cela peut entraîner une perte de connaissance » avancent, entre autres, les jeunes.

## SÉQUENCE SUR LE THÈME DES « JEUX DANGEREUX ET PRATIQUES VIOLENTES À L'ÉCOLE » (SUITE)

➔ Puis, il interroge : « Des jeux dangereux ont-ils déjà été pratiqués au sein de votre collège ? Et si oui, quel est leur but ? »

Plusieurs répondent par l'affirmative, quant aux raisons, elle seraient variées :

« Pour se rendre intéressant », « pour suivre le groupe », « pour évacuer sa haine »...

➔ Il est ensuite demandé aux conseillers départementaux jeunes de préciser quelle est la différence entre un « jeu » et un « jeu dangereux » ?

Un jeu



« Un jeu est fait pour s'amuser ».

Un jeu dangereux



« Un jeu dangereux a pour objectif de montrer qui est le plus fort, le plus résistant, d'avoir des sensations extrêmes ou nouvelles, de se défier. Il s'agit d'une tendance, d'un effet de mode, où aucune règle n'existe. »

➔ Arnaud PICAT continue : « Dans ce cas, est-ce que le mot *jeu* convient, est-il approprié ? »

Non, reconnaissent les membres de la commission, car dans un jeu, comme par exemple un sport, il y a des règles et un arbitre pour pouvoir jouer en toute sécurité, de même que les lois qui régissent notre société permettent d'éviter l'anarchie et sont faites pour protéger les citoyens.

Par conséquent, **il est plus indiqué d'employer le terme de « pratique dangereuse »** que de « jeu dangereux » leur explique Arnaud PICAT.

➔ Puis, il questionne à nouveau: « Connaissez-vous des jeux ou des pratiques pouvant être dangereux, violents ? »

# SÉQUENCE SUR LE THÈME DES « JEUX DANGEREUX ET PRATIQUES VIOLENTES À L'ÉCOLE » (SUITE)

Il note alors les réponses au fur et à mesure sur un tableau, en les classant dans les trois différentes catégories de jeux existantes :

① Jeux de non-oxygénation	② Jeux d'agression	③ Jeux de défi
➤ <i>Le jeu du foulard</i>	➤ <i>Le petit pont</i>	➤ <i>L'inhalation d'aérosols</i>
➤ <i>Le jeu de la tomate</i>	➤ <i>massacreur</i>	➤ <i>Le Kylie Jenner challenge</i>
➤ <i>Le tourniquet</i>	➤ <i>La main rouge</i>	➤ <i>Le jeu de la confiance</i>
➤ <i>L'apnée</i>	➤ <i>L'épaule chaude</i>	
➤ <i>Le rêve indien</i>	➤ <i>Le taxi</i>	
	➤ <i>La pétouse</i>	
	➤ <i>Le happy slapping</i>	

- ① Ils concernent différents types de pratiques relevant de la strangulation, de la compression, de l'apnée conduisant à la suffocation, l'asphyxie ou encore l'évanouissement.
- ② Le point commun de ces jeux est l'usage de la violence physique ou psychologique, souvent perpétrée par un groupe de jeunes envers un jeune seul.
- ③ Tous les jeux de défi s'appuient sur le principe du « **T'es pas cap** ». Au sein d'un groupe de préadolescents ou d'adolescents, la recherche d'exploits, de défis à relever, va conduire un ou plusieurs jeunes à pratiquer des activités toujours plus dangereuses.

➔ Pour plus d'informations, voir le [guide d'intervention en milieu scolaire « Jeux dangereux et pratiques violentes »](#) du ministère de l'Éducation nationale et du réseau Canopé, téléchargeable à partir du portail national des professionnels de l'éducation ([eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr))

# SÉQUENCE SUR LE THÈME DES « JEUX DANGEREUX ET PRATIQUES VIOLENTES À L'ÉCOLE » (FIN)

Un reportage télévisuel sur les jeux dangereux à l'école et en particulier sur l'association « **SOS Benjamin** » est ensuite diffusé afin de sensibiliser les jeunes élus aux impacts physiques et psychologiques que peuvent avoir ces jeux, notamment ceux de défi.

L'association « *SOS Benjamin* », qui lutte et mène des actions de prévention contre les jeux dangereux depuis 1998, est née de l'histoire d'un enfant de 10 ans prénommé Benjamin, retrouvé pendu à l'essuie-mains des toilettes de son école à la suite d'un jeu de défi appelé le « *jeu de la serviette* ».



- Dans la continuité, afin d'appréhender plus précisément les **conséquences physiques** que peuvent entraîner les jeux de non-oxygénation, spécialement sur le cerveau (car si ce dernier n'est plus oxygéné il y a un risque de handicap), un **film sur le fonctionnement du corps humain** est projeté à l'assistance.



- Celui s'achève sur la recommandation suivante :  
« **Notre corps a des règles qu'il faut connaître. Dites non aux jeux dangereux** ».



- Enfin et pour terminer, Sandrine ORSATTI indique que des élèves sont victimes de certains de leurs « camarades » **car ils sont en position de faiblesse, fragiles** et que, par conséquent, ils ont du mal à se défendre et ne savent pas dire non.
- Elle ajoute que **lorsque des violences se répètent**, elles peuvent être constitutives de faits de harcèlement.

## INTERVENTION DE JEAN-LOUIS BRIVET DÉDIÉE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET AUX NOTIONS DE MINEUR EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER

Jean-Louis BRIVET se présente comme un éducateur spécialisé affecté à l'**Antenne Départementale de Recueil, d'Évaluation et de Traitement des informations préoccupantes (ADRET)** du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

L'ADRET, qui est intégrée au service de la protection de l'enfant, traite tous les signalements ou informations préoccupantes de mineur en danger ou en risque de danger qui lui sont transmis comme ceux, entre autres, consécutifs à des situations de violence en milieu scolaire.

Toutefois, avant de revenir plus en détail sur son rôle et les moyens mis à disposition du public pour alerter sur la situation d'un mineur en danger, il souhaite évoquer le thème de la protection de l'enfance de manière plus générale.

Il demande : « **Quel est le premier degré de la protection de l'enfant, qui les protège en premier ?** »

« **Les parents** », répondent les jeunes élus.

« *En effet* », acquiesce-t-il.

Il informe les jeunes que la **convention internationale des droits de l'enfant** (adoptée en novembre 1989 et ratifiée par la France en juin 1990) souligne que les parents assurent naturellement l'éducation de leur enfant et sa protection contre toute violence physique ou morale, dont il pourrait être victime.

**Cependant, s'ils ne peuvent le faire, les pouvoirs publics (l'État) doivent intervenir** et assurer la protection de l'enfant en risque de danger ou en danger.

En l'espèce, un des objectifs majeurs du Département est de protéger les enfants des Alpes-Maritimes en détectant les situations préoccupantes. Ainsi, mise en place depuis janvier 2008, l'ADRET est le fruit d'une collaboration exemplaire avec les autorités judiciaires, l'Éducation nationale, la police nationale, la gendarmerie ou encore les établissements hospitaliers.

**L'information préoccupante (IP) est une information transmise à l'ADRET pour alerter sur la situation d'un mineur pouvant notamment laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être.**

## INTERVENTION DÉDIÉE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET AUX NOTIONS DE MINEUR EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER (SUITE)

L'antenne départementale assure la transmission efficace des informations préoccupantes et **centralise tous les signalements d'enfants en danger dans le département, puis évalue et traite l'IP avant de l'orienter vers un traitement judiciaire ou administratif.**

L'ADRET va donc déterminer les actions de protection et d'aide dont un mineur en danger et sa famille peuvent bénéficier: entretien, aide psychologique, placement, aide éducative, transmission au Parquet du Tribunal de Grande Instance compétent...

Elle travaille avec les familles mais, quand une collaboration est impossible, c'est le juge des enfants qui prend le relais.

➡ **Environ 4400 informations préoccupantes par an sont traitées dans les Alpes-Maritimes.**

« **On doit signaler quoi, exactement ?** » questionnent les jeunes.

« **Toute situation de danger ou de risque de danger concernant un enfant ou un adolescent, qu'elle provienne d'une personne extérieure (majeur ou mineur) ou du jeune lui-même (comportement à risque )** » leur fait savoir Jean-Louis BRIVET qui énumère : *scarifications, prise de médicaments, coups, maltraitance psychologique (harcèlement, réseaux sociaux...), tentative de suicide, agression sexuelle, détresse-repli sur soi-même, etc.*

Jean-Louis BRIVET précise encore qu'alerter est un devoir, que cela ne relève pas de la délation, car :

★ **SIGNALER, C'EST PROTÉGER** ★

## INTERVENTION DÉDIÉE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET AUX NOTIONS DE MINEUR EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER (FIN)

Les conseillers départementaux jeunes apprennent aussi que la moitié des informations préoccupantes viennent de l'école et, qu'en matière de violence scolaire, c'est l'Éducation nationale ( le principal de collège par exemple) qui peut saisir directement l'ADRET particulièrement s'il existe un aspect répétitif, si c'est toujours un même élève déterminé qui est victime ou agresseur.

Les échanges avec les jeunes sont soutenus et variés, Jean-Louis BRIVET achevant son intervention en informant les membres de la commission quand aux **moyens de signaler un enfant en danger ou en risque de l'être** :

-> Appeler le **119** (numéro vert national)

-> Appeler le **0 805 40 06 06** (numéro vert départemental de l'ADRET)

-> Parler à un référent adulte professionnel (assistance sociale, infirmière, principal, conseiller principal d'éducation, enseignant...)

*Pour terminer, certains jeunes lui révèlent néanmoins qu'ils auraient plus confiance en un ami qu'en un professionnel pour évoquer ce genre de sujet.*

### A noter

Le prochain rendez-vous de la commission 1 « santé, solidarité et éducation » se déroulera le **lundi 22 juin 2015** de 9h00 à 17h00 à Nice, à l'occasion de la traditionnelle journée de sensibilisation sur le terrain clôturant la première année scolaire du mandat (le programme détaillé de la journée sera transmis ultérieurement).

